



Intersyndicale NRJ GROUP UES Régions

MOTION DE DEFIANCE

Colère et désarroi des journalistes du réseau Chérie FM

90% des journalistes du réseau Chérie FM ont pris part au vote dans le cadre d'une motion de défiance.

Motion de défiance déposée, suite au projet d'une nouvelle grille d'information imposée par Jean Philippe Denac le nouveau Directeur d'antenne, à partir du 26 août prochain.

Une nouvelle grille, lourde de conséquences puisque, non seulement elle réduit considérablement le temps des infos dans la matinale mais aussi impose aux journalistes locaux un flash de 3mn à 12h00.

Un rendez-vous qui ne permettra plus aux journalistes d'être présents sur le terrain et d'effectuer des reportages en lien direct avec l'actualité locale.

Constatant l'absence de soutien de la part de leurs rédacteurs en chef, Nadia Lorjoux et Jean Baptiste Vennin, les trois syndicats du Groupe NRJ ont pris initiative de sonder les salariés.

A la question :

« Faites-vous confiance à Nadia Lorjoux, Rédactrice en chef national de Chérie FM et à Jean Baptiste Vennin, Rédacteur en chef adjoint de Chérie FM pour mener à bien leurs missions et préserver la qualité de l'information sur Chérie FM ? »

64% ont répondu **NON**

24% ont répondu OUI

12% ne se sont pas prononcés ou se sont abstenus

A la question :

« Faites-vous confiance à l'ensemble de la direction d'antenne de Chérie Fm dirigée par Jean-Philippe Denac, pour préserver et développer la qualité et les moyens de l'information sur Chérie FM ? »

87% ont répondu : **NON**

3% ont répondu : OUI

10% ne se sont pas prononcés ou se sont abstenus.

Les salariés qui se sont fortement mobilisés , appellent aujourd'hui la Direction d'antenne à revoir son projet en concertation avec l'ensemble du réseau Chérie FM.

Contact presse : Virginie BRICOUT, Déléguée Syndicale SNJ.

Tel : 06.19.35.15.82